

ARS en ligne n°1 - juin 2016

ARS en ligne est la lettre externe de l'ARS de Normandie.

Découvrez son premier numéro de juin 2016 !

- ▶ **Accessibilité à la santé des personnes handicapées : Charte Romain Jacob**
- ▶ **L'ARS s'inscrit dans le cadre du projet Vigilans**
- ▶ **Ouverture du pollinarium sentinelle® du Havre**
- ▶ **Handicap : 350 000 € accordés à la Normandie**
- ▶ **Installation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie**
- ▶ **1ère nationale : Protocole de coopération en ophtalmologie : un nouvel accès aux soins grâce à la télémédecine**
- ▶ **Eaux de baignade en Normandie : « Un viking averti en vaut deux ! »**
- ▶ **Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social**
- ▶ **URPS : qui sont les présidents ?**
- ▶ **Création d'une plateforme promotion de la santé par les IREPS**
- ▶ **L'ARS lance les visites de conformité des CeGIDD normands**
- ▶ **Retour sur le débat public « Ma santé demain » du 12 mai 2016**
- ▶ **La réforme des hôpitaux de proximité présentée aux établissements**
- ▶ **25 services d'aide et d'accompagnement à domicile normands aidés sur le fonds de restructuration 2016**
- ▶ **Le chiffre : Programme PHARE - des objectifs normands largement atteints en 2015**
- ▶ **Agenda**

Accessibilité à la santé des personnes handicapées : Charte Romain Jacob



Jeudi 24 mars 2016, l'ARS de Normandie, la Ville du Havre, la Mutualité Française Normandie ont signé la charte Romain Jacob à la mairie du Havre en présence des acteurs normands impliqués dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Le 30

Plus de 100 personnes réunies

Plus de 100 personnes étaient réunies pour exprimer leur détermination en faveur de l'accès à la santé des personnes handicapées et à la coordination et fluidité de leurs parcours de santé.

Pascal Jacob, président de l'Association Handidactique, a ouvert cette matinée et présenté le film « même pas peur » qu'il a dédié en hommage à son fils. Moment émouvant qui montre que nous sommes remplis de préjugés et qu'il suffit de peu de choses pour changer notre regard.

Les engagements de la Charte

Cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes handicapées.

Les 12 engagements de la charte :

1. Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même
2. Valoriser l'accompagnement
3. Exprimer les besoins
4. Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
5. Construire une culture professionnelle commune
6. Coordonner le parcours de santé
7. Organiser l'accès aux soins et à la prévention
8. Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
9. Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
10. Améliorer la réponse aux urgences médicales

L'ARS s'inscrit dans le cadre du projet Vigilans



La Normandie est une des régions les plus confrontées au suicide. Face à ce constat, l'ARS s'est inscrite dans un projet déployé le 1er janvier 2015 dans la région Nord-Pas-de-Calais et intitulé « Vigilans », dont l'objectif est d'expérimenter un dispositif de veille régionale des suicidants.

publié le 30

Porté d'un point de vue logistique par le Centre hospitalier de l'Estran (Pontorson – 50), les objectifs opérationnels visent la mise en place :

- d'une ligne téléphonique spécifique avec un numéro unique pour les appels des suicidants avec un secrétariat adossé,
- d'une ligne téléphonique dédiée pour les partenaires,
- d'un contact téléphonique des suicidants réitérants entre 10 et 21 jours après leur passage aux urgences et de tous les suicides à 6 mois,
- d'une coordination entre la Veille régionale et le système de soins auprès des suicidants.

Déployé à partir de l'année 2016, le dispositif fera l'objet d'une évaluation durant son expérimentation de trois ans.

Par ailleurs, un projet « Vigilans » porté par le Centre hospitalier du Rouvray et le CHU de Rouen est à l'étude à la Direction générale de la santé pour les territoires de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Ouverture du pollinarium sentinelle® du Havre



Dans le cadre de son Contrat local de santé, la Ville du Havre a mis en place un pollinarium sentinelle® au sein de ses Jardins Suspendus.

Le 30 juin 2016

Cet espace regroupe des espèces allergisantes de la flore locale et permet, à partir d'observation des jardiniers, de prévenir médecins et particuliers des périodes de pollinisation.

Dès réception de cette information, les personnes souffrant d'allergie peuvent commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes et l'arrêter dès la fin d'émission de pollens.

Pour cela, un site internet (www.alertepollens.org) permet au grand public de s'inscrire à la lettre d'information Alerte pollens !, envoyée à chaque événement pollinique.

Handicap : 350 000 € accordés à la Normandie

Le 22 janvier dernier, la DGCS, la DSS et la CNSA publiaient une instruction conjointe relative à la mise en œuvre d'un plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers la Belgique.

Le 30

Favoriser le développement de réponses adaptées sur le territoire

En Normandie, les personnes accueillies dans des établissements médico-sociaux belges dont la prise en charge est financée par l'Assurance maladie sont majoritairement originaires de l'Eure et de la Seine-Maritime.

L'objectif poursuivi par cette instruction est tant de prévenir et éviter les départs non souhaités que de favoriser le développement de réponses adaptées sur le territoire.

L'instruction fait état de « trois solutions non exhaustives à privilégier :

- ▶ des interventions directes de professionnels spécialisés à domicile dans le cadre de "pôles de compétences et de prestations externalisées" (circulaire définissant les modalités de mise en œuvre à venir) (...),
- ▶ des renforts de personnel dans les établissements (...),
- ▶ des créations de place adaptées dans les établissements et services médico-sociaux. »

350 000 € pour la Normandie

350 000 € ont été notifiés à l'ARS de Normandie pour mettre en place, en lien avec les départements et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), une politique de prévention des départs en Belgique dans le respect des choix des personnes et de leur famille.

L'instruction précise que ce plan de prévention s'appuie pour le Département de Seine-Maritime, département pionnier pour le développement d'une réponse accompagnée pour tous », sur le dispositif d'orientation permanent qui prévoit la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

Dans les autres départements, ce plan s'appuiera sur le dispositif de gestion des situations critiques prévu par la circulaire de l'ARS et de la CNSA du 22 novembre 2013.

La Direction de l'autonomie de l'ARS rencontre actuellement les MDPH de Normandie afin d'harmoniser les articulations et modalités de coopération sur ce dispositif.

À noter que l'on recensait 68 situations critiques en 2015, très majoritairement recensées en Seine-Maritime et dans l'Eure : 80 % concernaient des enfants et adolescents ; 35 % des situations concernaient des personnes en situation d'autisme et 42 % des personnes avec troubles psychiques.

Installation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est une assemblée consultative qui concourt par ses avis à la politique régionale de la santé.

publié le 30 juin 2016



Elle est composée de 96 membres qui sont nommés pour 4 ans.

Elle rend des avis publics, notamment sur :

- ▶ le projet régional de santé, le plan stratégique régional de santé (PSRS) et les projets de schémas régionaux,
- ▶ le rapport annuel sur le respect des droits des usagers,
- ▶ elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

La CRSA organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de 4 commissions spécialisées :

- ▶ La commission spécialisée de la prévention
- ▶ La commission spécialisée de l'organisation des soins
- ▶ La commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- ▶ La commission spécialisée des droits des usagers du système de santé

Désignation des nouveaux membres de la CRSA de Normandie

L'arrêté de constitution des membres de la CRSA de Normandie a été pris le 9 juin 2016 par la Directrice générale de l'ARS.

L'assemblée générale constitutive de la CRSA de Normandie aura lieu le **mardi 5 juillet prochain à partir de 13h30 à Caen.**

1ère nationale : Protocole de coopération en ophtalmologie : un nouvel accès aux soins grâce à la télémedecine

En juillet 2015, le service d'ophtalmologie du CHU de Rouen et l'hôpital de Neufchâtel en Bray ont mis en place un protocole de coopération innovant, validé par l'ARS Haute-Normandie. C'est une première en France, permettant à un orthoptiste de réaliser des bilans visuels dans le cadre du renouvellement adapté des corrections optiques, avec un avis par un ophtalmologiste via un système de télémedecine.

publié le 30

Les patients de 6 à 50 ans, n'ayant aucune pathologie oculaire connue peuvent ainsi directement, et sans prescription médicale, prendre rendez-vous pour une consultation d'orthoptie afin de bénéficier d'un bilan visuel complet par un orthoptiste en l'absence d'ophtalmologiste sur le même lieu. Ces patients reçoivent chez eux sous 8 jours l'ordonnance de prescription de verres correctifs de l'ophtalmologiste du CHU de Rouen qui étudie médicalement les dossiers via un système de télémedecine. Au moins un patient est vu par un médecin ophtalmologiste.

Les bénéfices de cette coopération

Calqué sur le protocole mis en place par le Dr Rottier dans les Pays de la Loire, ce protocole présente la particularité de recourir à la télémedecine pour l'analyse des données. Ce protocole permet ainsi un accès aux soins de proximité pour les patients du territoire où les ophtalmologistes sont rares. Le bénéfice est également important pour les professionnels de santé : il donne l'opportunité aux orthoptistes de valoriser leur activité tout en diversifiant leurs tâches ; il dégage également du temps ophtalmologique pour les autres pathologies.

Depuis le début de sa mise en œuvre il y a un an, près de 250 patients ont été examinés via ce protocole, soit près de 15 patients par semaine. L'objectif à terme est de passer à 25/30 patients par semaine. Ce dispositif, plébiscité et soutenu par les médecins généralistes locaux et les structures professionnelles ophtalmologiques et orthoptiques, est amené à s'étendre : les professionnels de santé ont déjà été sollicités par l'AP-HP et le CHU de Bordeaux, et de nombreux orthoptistes sont demandeurs, particulièrement en exercice libéral.

Eaux de baignade en Normandie : « Un viking averti en vaut deux ! »

A l'approche des beaux jours, l'Agence régionale de santé lance une campagne de communication en matière de prévention sanitaire estivale.

publié le 23 juin 2016

Dans la continuité des supports de communication précédents, des cartes postales seront distribuées, via notamment les offices de tourisme, aux autochtones et vacanciers, avec un **objectif constant : veiller sur votre santé.**

Au-delà des indispensables conseils de prévention mis en exergue au verso de la carte, un flash code redirigera le vacancier curieux vers le site internet de l'ARS de Normandie, qui a fait peau neuve pour l'occasion ! De la présentation des actions de surveillance environnementale à la mise en ligne des résultats d'analyse, en passant par les cartes de synthèse de qualité régionales et les conseils sanitaires, toutes les informations sont disponibles pour profiter des baignades et des côtes normandes pendant l'été en toute sérénité !



« L'ARS de Normandie veille et vous informe ! »

Comme chaque année, un programme de prélèvements et d'analyses de la qualité des eaux de baignade sera diligenté par l'ARS, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées.

Le bilan qualitatif 2015, établi conformément aux modalités d'évaluation définies dans la directive européenne, à savoir l'analyse statistique des données de qualité recueillies sur les 4 dernières saisons balnéaires, confirme le bon niveau de qualité des plages normandes : **ainsi, 88 % des baignades sont de qualité « excellente » ou « bonne ».**

Les collectivités et personnes responsables des eaux de baignade de qualité insuffisante (2,5 %) et suffisante (9,8 %) doivent poursuivre les efforts engagés afin d'améliorer de façon durable la qualité de l'eau. L'actualisation des profils de vulnérabilité, visant à identifier les sources de pollution et définir les mesures correctives destinées à résorber ces sources et protéger la santé des baigneurs, est

Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social

Après une réunion de lancement du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social qui s'est tenu mars dernier en présence des fédérations représentatives du secteur médico-social, des sessions de transfert de compétences ont été organisées par l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et l'ARS de Normandie.

Le 30

Organisation de journées de transfert de compétence

Une 1^{ère} journée de transfert de compétences a réuni, le 29 mars 2016, 60 agents de la direction de l'autonomie de l'ARS et c Conseils départementaux. Puis la semaine du 18 au 22 avril 2016, se sont déroulées à Caen et à Rouen, 8 sessions de transfé compétences à destination des Établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs Organismes gestionnaires (OG), q rassemblé 552 personnes, dont 304 à Caen et 248 à Rouen.

Ces journées ont permis de présenter de manière générale la démarche et l'outil, ainsi que les modalités de renseignement et fonctionnalités de restitution de la plateforme Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social.

La période de collecte et de saisie des données sur la plateforme Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-s s'est déroulée du 2 mai au 10 juin 2016. Elle a mobilisé l'ensemble des ESMS et des OG entrant dans le périmètre 2016, ainsi l'ARS pour l'assistance méthodologique.

La nouvelle étape de la campagne du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (juin à août 2016) concr fiabilisation des données par l'ARS et les Conseils départementaux, notamment afin de permettre une comparaison reflétant a près la situation des ESMS et des OG.

En chiffres

Le périmètre 2016 du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (EHPAD, SSIAD et secteur handicap e concerne 777 ESMS, soit environ 64% des structures de la région.

URPS : qui sont les présidents ?

À l'issue des élections des Unions régionales des professionnels de santé (URPS) qui se sont déroulées au cours d dernier trimestre 2015, l'ensemble des URPS ont tenu leurs assemblées générales d'installation courant janvier afin leurs membres représentants.

Le 30

Les présidents élus des URPS sont :

Professions	Présidents
URPS Médecins	Dr Antoine LEVENEUR
URPS Chirurgiens-Dentistes	Dr François CORBEAU
URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Jean-Michel COULET
URPS Pharmaciens	André GEARA
URPS Sages-femmes	Sylvie MOURTOUX
URPS Orthophonistes	Nathalie JULIENNE
URPS Biologistes	Paul BRAQUEMART
URPS Pédicures Podologues	Patrick DANESI
URPS Orthoptistes	Antoine KHABBAZ
URPS Infirmiers BN*	Christine BONNIEUX
URPS Infirmiers HN*	François CASADEI

*En raison du décalage des élections des URPS infirmiers en avril 2016, les URPS infirmiers des Haute et Basse-Normandie coexistent jusqu'au 30 juin 2016. L'élection du bureau (président, secrétaire, trésorier) de la nouvelle URPS infirmiers de Norm aura lieu le 1er juillet 2016.

Création d'une plateforme promotion de la santé par les IREPS

Les instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Normandie (ex-BN/ex-HN) ont constitué depuis le 1er mars 2016, une « plateforme » afin d'associer leurs moyens et leurs compétences pour répondre aux besoins de promotion de la santé sur le territoire normand.

Le 30

L'analyse de l'existant a permis d'identifier de fortes complémentarités au sein des deux IREPS de Normandie. À l'issue de l'étude de faisabilité (analyses des compétences, des méthodes, des moyens, mise en œuvre d'une démarche qualité...) actuellement en cours, les IREPS envisagent de créer une seule instance régionale pour le territoire normand.

Cette plateforme préfigure l'IREPS de Normandie dont le projet et les valeurs s'inscriront dans le prolongement des actions conduites par ses fondateurs dans les cinq départements normands.

En savoir plus

Direction de la santé publique

ars-normandie-dir-sante-publique@ars.sante.fr – T. 02 31 70 96 99

Pôle prévention et promotion de la santé

ars-normandie-prevention@ars.sante.fr – T. 02 32 18 32 44

L'ARS lance les visites de conformité des CeGIDD normands

Depuis le 1er janvier 2016, l'organisation du dépistage du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles repose sur une seule structure, le CeGIDD, centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, ce qui permet la simplification du dispositif de prévention et de dépistage pour les usagers.

Le 30

Les CeGIDD ont en effet remplacé les CDAG (centres de dépistages anonymes et gratuits) et les CIDDIST (centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles).

Les CeGIDD accueillent toute personne souhaitant une information ou un dépistage et contribuent à :

- la prévention, le dépistage et le diagnostic de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés,
- la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles,
- la prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraceptifs.

Il s'agit d'un dispositif de dépistage tout public mais devant agir dans ces actions hors les murs avec un impératif de réduction des inégalités sociales de santé.

Les CeGIDD sont des acteurs clés d'un réseau santé sexuelle normand.

À la suite de la création des CeGIDD, le Pôle Prévention et Promotion de la Santé de la Direction de la Santé Publique a organisé des visites de conformité. Sept CeGIDD hospitaliers et non hospitaliers, sont concernés soit dix-neuf implantations (sites principaux et antennes) réparties sur les sept territoires de santé normands. L'objectif de ces visites est de vérifier les conditions techniques d'installation et de fonctionnement.

Les coordonnées des CeGIDD sont disponibles sur le [site de SIDA INFO SERVICE](#)

Retour sur le débat public « Ma santé demain » du 12 mai 2016



Jeudi 12 mai près de 150 personnes ont assisté à la dernière conférence débat public sur le thème « ma santé demain », organisée par la CRSA de Basse-Normandie et l'ARS de Normandie au Centre de Congrès de Caen.

Le 30

Cette conférence avait pour but d'aborder, sur un plan général, les innovations en santé et les conséquences que ces bouleversements technologiques ont déjà, et pourraient avoir plus encore, au service de patients devenus acteurs de leur santé.

De nombreuses questions ont été posées lors de ce débat concernant toutes ces innovations technologiques :

- ▶ Notre système de santé est-il prêt à faire face à ces nouveaux enjeux ?
- ▶ Les innovations peuvent-elles bénéficier au plus grand nombre ?
- ▶ Sont-elles accessibles partout sur le territoire national ?
- ▶ L'homme a-t-il le temps de se les approprier ?
- ▶ Ne risquent-elles pas de remettre en cause l'équité sur laquelle s'est construit notre système de santé ?
- ▶ En quoi remettent-elles en cause l'organisation des soins aujourd'hui ?
- ▶ L'assurance maladie adapte-t-elle rapidement sa nomenclature à ces nouveaux actes ou équipements ?

Autant de questions que nous nous posons et auxquelles les intervenants ont tenté d'apporter des réponses, des éclaircissements des pistes de réflexion.

En effet, les innovations en santé permettent de soigner mieux, de gagner en autonomie ; elles offrent la possibilité de consulter à distance. « Ma santé demain », c'est dès aujourd'hui. Nous demeurons les premiers acteurs de notre santé.

Pour retrouver les photos de la conférence : [Rendez-vous sur le Twitter de l'ARS de Normandie.](#)

La réforme des hôpitaux de proximité présentée aux établissements

La réforme des hôpitaux de proximité a été instituée par la LFSS 2015. Elle vise à repositionner les établissements d par le développement de coopérations avec les professionnels de santé libéraux et les établissements et services r sociaux afin d'apporter une réponse adaptée à l'offre de soins de premier recours dans les territoires qu'ils desserv

Le 30

Elle poursuit deux objectifs

- ▶ Valoriser le rôle des établissements contribuant à l'offre de soins de proximité,
- ▶ Sécuriser le financement des établissements concernés en stabilisant le niveau de leurs ressources.

La réforme et ses enjeux ont été présentés aux Fédérations hospitalières de France (FHF) des Haute et Basse-Normandie ain qu'aux directeurs des établissements concernés jeudi 17 mars dernier.

En savoir plus

Direction de l'offre de soins

ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr – T. 02 31 70 (95 18) ou (95 30)

25 services d'aide et d'accompagnement à domicile normands aidés sur le fonds de restructuration 2016

L'enveloppe départementale de 1 408 854 €, dédiée à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) a été répartie par le comité de pilotage de refondation de l'aide à domicile, le 31 mai dernier. Vingt-cinq structures de l'aide à domicile vont ainsi bénéficier de cette aide exceptionnelle et non pérenne. Elle répond à l'impératif de poursuivre la restructuration et de modernisation des SAAD de Normandie et de permettre d'inscrire, dans la durée, des activités. Elle vise également à inscrire les SAAD dans des parcours coordonnés de vie et de santé des personnes âgées et dans une dynamique de qualité de service et de développement de la prévention de la perte d'autonomie.

publié le 30

Un comité régional de refondation de l'aide à domicile pour piloter la politique régionale de refondation de l'aide à domicile

Ce comité assurera le suivi et l'évaluation de la refondation des services assurant des prestations d'accompagnement et de soins à domicile, en Normandie, incluant l'expérimentation des services polyvalents d'aide et de soins à domicile. services distincts qui assurent des prestations de soins et d'aide à domicile. Dans ce cadre le COPIL a été chargé, pour la Normandie, de donner un avis sur le montant de l'aide accordée aux SAAD candidats, proposée par les agents instructeurs. Après avis de ce comité régional directrice générale de l'ARS de Normandie a suivi les propositions de ce dernier.

Une instruction conjointe des dossiers par les services des organismes financeurs de l'aide à domicile

L'agence régionale de santé de Normandie est chargée de la répartition de cette dotation. Cette répartition s'est faite en étroite collaboration avec les cinq conseils départementaux, chefs de file des politiques de maintien à domicile. Les organismes de re (CARSAT) et la DIRECCTE, autres acteurs majeurs du maintien à domicile, ainsi que la DRFIP ont été associés à l'examen de candidatures.

Les modalités de versement de l'aide financière

L'aide financière allouée aux services retenus sera intégralement versée en 2016, en deux tranches :

- la signature d'un contrat pluriannuel de retour à l'équilibre entraîne le versement immédiat de 50 % du montant total de l'aide attribuée ;
- le versement des crédits complémentaires s'effectue au regard de la production d'un bilan attestant de la réalisation des objectifs au plus tard avant la fin du troisième trimestre 2016.

Le chiffre : Programme PHARE - des objectifs normands largement atteints en 2015

Afin de dynamiser l'essor et la structuration de la fonction achats au sein des hôpitaux, la direction générale de l'off soins (DGOS) a lancé début octobre 2011 le programme « Performance hospitalière pour des achats responsables » (PHARE) dont l'objectif était de « dégager des économies intelligentes », autrement dit mieux acheter pour donner d marges de manœuvre supplémentaires aux hôpitaux, dans un contexte général de réduction budgétaire ; tout cela, conservant le niveau actuel de prise en charge des patients.

publié le 30

Les résultats en 2015

Mis en œuvre dès 2012, la performance Achats de la région Normandie enregistre en 2015 d'excellents résultats.

	Objectif 2015	Résultat 2015
Basse-Normandie	11 M€	13,9 M€ (+126 %)
Haute-Normandie	10,5 M€	11,9 M€ (+113 %)

Les objectifs ont pu être atteints grâce à une forte mobilisation des établissements à tous les niveaux :

- ▶ Implication dans les travaux nationaux (ARMEN vague 5 + groupes de travail coordonnés par Alliance groupement),
- ▶ Implication dans les groupements régionaux (plus de 17 filières traitées en groupement d'achat régional),
- ▶ Implication dans la mise en place de stratégie Achats au sein des établissements : pilotage des achats et mesure de la perfo

Le développement du réseau est en constante progression :

- ▶ Rencontre régulière des acteurs au sein de réunions régionales achats animées par l'ARS
- ▶ Mise en place de groupes experts sur des domaines d'achats ciblés pour favoriser l'échange des pratiques.
- ▶ Développement important de la mutualisation régionale. Au-delà des effets de massification des volumes, la performance a été atteinte grâce à la mise en commun des ressources et au développement d'établissements experts sur un domaine d'achat pri
- ▶ Mise en place d'un cursus de formation Achat sur 12 mois (24 personnes en cours de formation).

L'objectif 2016 de gains achats fixé par la DGOS pour la région Normandie est de 24,6M€. Les établissements de la région cor de travailler pour atteindre collectivement cet objectif sachant que l'année 2016 sera marquée par un changement profond de l structuration des achats hospitaliers, impactés notamment par :

- ▶ La réunification des régions,
- ▶ Les nouvelles orientations d'Achat en matière de mutualisation,
- ▶ La mutualisation des services Achats au sein des futurs GHT.

Agenda

[Mardi 7 juin 2016] Journée technique : biodéchets et gaspillage alimentaire

Dans le cadre de leur coopération et au regard de l'évolution réglementaire, l'ADEME et l'ARS de Normandie ont organisé à C. juin 2016, une journée relative à la « Gestion des biodéchets et à la réduction du gaspillage alimentaire ».

Cette journée d'information s'adressait aux directeurs, directeurs adjoints, responsables des unités de production en restauration responsables achats en établissement de santé et médico-sociaux. Elle résulte d'une demande des professionnels de la restauration des établissements de santé et des responsables Achats du  **réseau PHARE**.

Objectifs de la journée

- Donner les moyens d'agir aux décideurs pour mettre en œuvre une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets,
- Faciliter la réalisation d'états des lieux, à partir des organisations existantes, avec apports de méthodes et d'outils, sur la base de retours d'expérience,
- Améliorer les démarches de réduction du gaspillage alimentaire en restauration hospitalière,
- Optimiser le tri et la gestion des bio-déchets, aux différentes étapes du circuit de restauration,
- Coordonner les démarches afin de réduire les volumes à traiter, les coûts, tout en maintenant la qualité de la restauration attendue des patients, des résidents, du personnel... (dans le cadre des orientations définies par le CLAN)

L'arrêté du 12 juillet 2011 et la circulaire du 10 janvier 2012 fixent une obligation de tri et de collecte des détenteurs de biodéchets vue de leur valorisation. Ainsi tous les producteurs de plus de 10 tonnes par an de biodéchets (soit une estimation de 240 repas jours) et/ou de plus de 60 litres par an d'huiles alimentaires, doivent avoir mis en place ces obligations depuis le 1er janvier 2014. L'intégralité des biodéchets devra être triée à la source, y compris ceux des ménages (Loi de transition énergétique du 17 août 2015).

[Mardi 5 juillet 2016] Installation de la CRSA de Normandie

Mardi 5 juillet, les membres de la Conférence régionale de santé de Normandie seront réunis pour la première fois afin d'élire le président et de désigner leurs représentants au sein des quatre commissions spécialisées de la CRSA que sont :

- La commission de l'offre de soin
- La commission spécialisée de l'offre médico-sociale
- La commission spécialisée prévention
- La commission spécialisée des usagers du système de santé.

Tout au long de la journée, le compte twitter de l'ARS de Normandie relaiera l'information en direct. N'hésitez pas à nous suivre

Twitter :  https://twitter.com/ars_normandie

SAVE THE DATE [Vendredi 14 octobre 2016] Séminaire Achats

Dans le cadre du  **programme PHARE**, l'ARS de Normandie organise vendredi 14 octobre, un séminaire Achats à l'attention des directeurs et acheteurs des établissements hospitaliers de la région.

Dans l'attente de recevoir l'invitation officielle, notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas !